DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/075

L'an deux mille vingt-six,
le 07 septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23
Nombre de Membres présents : 20
Nombre de Membres absents : 03

Présents :

Mmes Marie-Laure THEPENIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Jeanne-Laure BODIN, Magali DE OLIVEIRA DIAS, Catherine DEVISSCHER, Muriel HERSANT-FEREY, Elisabeth LEBLOIS, Eléonore LEBRETON et Katia BOIS ;
Ms Janick ALARY, Éric POUGETOUX, Benoît DAVID, Roland GUERTIN, Patrice NIVAULT, Patrice PYRAUT, Dany HEURTEBISE et M. Florian POLLARIS.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 22
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 22

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

M. Paul-Emile BELLALOUM donne pouvoir à Mme Aline VIOLANTE
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Christine SACRISTAIN

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Ivica TASIC

M. Patrice NIVAULT est nommé secrétaire de séance.

Cession d'un terrain communal référencé ZT n°0855 rue des Embruns aux acheteurs MARCHE et CHILLOU

Madame la Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune a mis en vente un terrain à bâtir communal destiné à l'implantation d'une habitation rue des Embruns référencé ZT n°0855 d'une superficie de 970 m².

Un avis de publicité avait été publié le 09 juin 2023 par la commune et l'avis de mise en vente avait également été installé sur le terrain.

M. Guillaume MARCHE et Mme Hélène CHILLOU ont adressé une offre d'achat à la commune pour ce terrain le 27 Mai 2026 pour un montant de 125 000 €.

La commune a également consulté le service des Domaines lequel a émis un avis actualisé le 03 juin 2026.

L'offre des consorts MARCHE et CHILLOU étant conforme à l'avis émis, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'offre d'achat et d'autoriser la cession dudit terrain à bâtir.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, L. 2122-27, L. 2141-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 311-1 et suivants,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'offre d'achat déposée par M. MARCHE Guillaume domicilié 3 rue Madame de Sévigné 37270 Véretz et Mme CHILLOU Hélène domiciliée 3 rue Foulques Nerra 37270 Azay-sur-Cher, pour un montant de 125 000 euros,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 03 juin 2026 produit en annexe à la présente,

Considérant que l'offre d'achat des consorts MARCHE et CHILLOU correspond à la destination du terrain à bâtir à usage d'habitation,

Considérant que le prix proposé est conforme à l'estimation réalisée par le service des Domaines en date du 03 juin 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

DÉCIDE

Article 1er – de vendre à M. Guillaume MARCHE et Madame Hélène CHILLOU le terrain communal situé rue des embruns d'une superficie de 970 m², cadastré section ZT, parcelle n°0855.

Article 2 – Le prix de vente est fixé à la somme de 125 000 euros, payable au comptant.

Article 3 – La vente sera réalisée par acte notarié, aux frais de l'acquéreur.

Article 4 – Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à la réalisation de cette vente, y compris l'acte authentique de vente chez le notaire.

Article 5 – La présente délibération sera notifiée aux intéressés et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- *M. le Préfet d'Indre-et-Loire*
- *Mme la Trésorière de Loches*
- *L'office notarial d'Athée-sur-Cher BEAUPIED et BUREAU*
- *Mme Hélène CHILLOU et M. Guillaume MARCHE*

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	10 / 09 / 2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	10/ 09 / 2026
Publié le	10 / 09 / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 10 / 09 / 2026

MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER Indre-et-Loire

La Maire

Marie-Laure THÉPENIER

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».